RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	GLUSHU QUICK PREFIX ADHESIVES 150cc
UFI	:	QARC-QU8G-6NJX-YN1D
Code du produit	:	490101150

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	:	Adhésifs, produits d'étanchéité

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Glue-U Adhesives B.V.
Droogdokkeneiland 8
5026 SR Tilburg - Nederland
T 013 - 545 3118
sales@glue-u.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Cyanoacrylate.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage, un équipement de protection du visage, des gants de protection.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.

Phrases EUH : EUH202 - Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune donnée disponible

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-cyanoacrylate d'éthyle	N° CAS: 7085-85-0 N° CE: 230-391-5 N° Index: 607-236-00-9 N° REACH: 01-2119527766-29	> 90	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315

Limites de concentration spécifiques		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
2-cyanoacrylate d'éthyle	N° CAS: 7085-85-0 N° CE: 230-391-5 N° Index: 607-236-00-9 N° REACH: 01-2119527766-29	(10 ≤C ≤ 100) STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Retirer le sujet de la zone contaminée. Si possible, déplacez-vous sans mettre en danger votre propre sécurité. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition à court terme.

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation de la peau et érythème.

Symptômes/effets après contact oculaire : Rougeur. Irritation des yeux. Larmes abondantes.

Symptômes/effets après ingestion : Taches rouges et douleur dans la bouche et la gorge.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Coordonner l'équipement de lutte contre l'incendie à l'environnement. Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	:	Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	:	Restez à l'abri du vent. Éloignez les personnes non protégées. Disposer des signaux sur la route et prévenir les autres usagers et les passants. Eloigner le public. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Endiguer le solide répandu.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
Procédés de nettoyage	:	Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas manipuler le produit dans un espace confiné. Évitez la formation et / ou la diffusion de brouillard dans l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité.
Matières incompatibles	:	Air humide, eau. Acides forts, oxydants forts.
Chaleur et sources d'ignition	:	Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	:	Polyéthylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

GLUSHU QUICK PREFIX ADHESIVES 150cc	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	9,25 mg/m³ Evaluation of WHO CICAD 36
A long terme - effets systémiques, inhalation	9,25 mg/m³ Evaluation of WHO CICAD 36
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	9,25 mg/m³ Evaluation of WHO CICAD 36

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une ventilation adaptée.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant. Vêtements de protection à manches longues. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Vêtements antistatiques, résistants aux produits chimiques et à l'huile qui couvrent complètement la peau

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Vérifier l'étanchéité / l'imperméabilité avant utilisation. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques. Gants de protection en caoutchouc nitrile. Epaisseur du matériau : 0,38 mm. Le temps de pénétration du matériau des gants mentionné >30 - < 60 minutes

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Appareil respiratoire autonome, en cas d'urgence

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore.
Odeur	:	Caractéristique.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	> 149 °C
Inflammabilité	:	Pas disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	80 – 93,4 °C
Température d'auto-inflammation	:	450 °C
Température de décomposition	:	Pas disponible
pH	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	1700 – 2100 cône et plan (25ºC)
Solubilité	:	Réagit avec l'eau. Soluble dans l'acétone.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	< 700 mbar
Pression de vapeur à 50 °C	:	Pas disponible
Densité	:	Pas disponible
Densité relative	:	1,05
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Pas disponible
Taille d'une particule	:	Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique	:	Aucune donnée disponible
Forme de particule	:	Aucune donnée disponible
Ratio d'aspect d'une particule	:	Aucune donnée disponible
État d'agrégation des particules	:	Aucune donnée disponible
État d'agglomération des particules	:	Aucune donnée disponible
Surface spécifique d'une particule	:	Aucune donnée disponible
Empoussiérage des particules	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Teneur en COV	:	< 20 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou aux matériaux énumérés ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact du produit avec l'eau (ou l'air humide). Ne pas exposer à la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eau. Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

GLUSHU QUICK PREFIX ADHESIVES 150cc	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

2-cyanoacrylate d'éthyle (7085-85-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

2-cyanoacrylate d'éthyle (7085-85-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

GLUSHU QUICK PREFIX ADHESIVES 150cc	
Viscosité, cinématique	1700 – 2100 cône et plan (25ºC)

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

GLUSHU QUICK PREFIX ADHESIVES 150cc	
Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GLUSHU QUICK PREFIX ADHESIVES 150cc	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible

GLUSHU QUICK PREFIX ADHESIVES 150cc	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

GLUSHU QUICK PREFIX ADHESIVES 150cc	
Mobilité dans le sol	Adsorption dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

GLUSHU QUICK PREFIX ADHESIVES 150cc	
Résultats de l'évaluation PBT	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Écotoxicité négligeable

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : L'élimination de cet emballage doit toujours être conforme à la législation en matière d'élimination des déchets et à toute exigence régionale imposée par les autorités locales.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

ADR
NON SOUMIS
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
UN 3334
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Matière liquide réglementée pour l'aviation n.s.a. ((2-CYANOACRYLATE D'ÉTHYLE))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
9
14.4. Groupe d'emballage
III
14.5. Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas de précautions particulières

Transport par voie terrestre
Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	**Applicable sur**	**Titre de l'entrée ou description**
3(b)	GLUSHU QUICK PREFIX ADHESIVES 150cc ; 2-cyanoacrylate d'éthyle	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : < 20 g/l

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	**Description: Agent de nettoyage**
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG)
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK: 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 1 - Explosifs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées).

Abréviations et acronymes	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de Données de Sécurité
COV	Composés organiques volatiles
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. Les informations de nos fournisseurs, telles que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sont utilisées pour établir la fiche de données de sécurité. Méthode de classification: . Dangers pour la santé et l'environnement: la méthode de classification des mélanges en fonction des composants du mélange (formule de somme). Propriétés physiques et chimiques: la classification est basée sur les résultats des mélanges testés.

Autres informations : DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée.

Texte intégral des phrases H et EUH	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.